22 mai 2014 Original: espagnol

RÉSOLUTION N.º 581

RAPPORT ANNUEL DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) POUR L'ANNÉE 2013

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 630 (14), « Rapport annuel de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour l'année 2013 »,

CONSIDÉRANT:

Que l'article 4.f du Règlement du Comité exécutif dispose qu'il incombe à cet organe directeur de l'IICA de recevoir, analyser et adopter le rapport annuel sur les activités de la Direction générale et de prendre les mesures qui s'imposent;

Que la Direction générale a élaboré et publié le Rapport annuel de l'Institut pour l'année 2013, qui a été présenté par son Directeur général au Conseil permanent de l'Organisation des États Américains (OEA) le 14 mai 2014;

Que ce rapport rend compte des activités de coopération réalisées par l'IICA en 2013 afin de mettre en œuvre ses programmes de coopération aux niveaux national, régional et continental, dans le cadre de son Plan à moyen terme pour la période 2010-2014;

Que le Représentant de l'Institut dans chacun de ses 34 pays membres a présenté aux autorités nationales le rapport sur la coopération mise en œuvre par IICA dans le pays en question pendant l'année 2013 ; et

Que le Rapport annuel pour l'année 2013 est disponible en format électronique sur le site web de l'Institut (www.iica.int),

DÉCIDE :

D'adopter le Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2013.